

Acte N° 2019-18

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 8 novembre 2019
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 38 ;

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur la désignation de l'administratrice provisoire du SCUIO-IP

Les administrateur/trices du Conseil d'administration sont tenu.es informé.es de la désignation de Mme Marie-Karine LHOMMÉ en qualité d'administratrice provisoire du SCUIO-IP.

Fait à Lyon, le 12 novembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Four la Présidente,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Vincent FABRE
UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITE DE LYON
ACADEMIE DE LYON

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.